

Séance du 12 avril 2019

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 12 avril 2019 à 20h sous la présidence du Maire M Gilles Desbois.

Présents : Gilles Desbois, André Gilbert Alloin, Brun Stéphane, Caroline Despierres-Charles, Michel Dezapy, Gérard Ducret, Anne Gaëlle Labry (arrivée à 20h50), Pascal Laurenceau, Lydie Lory, Valérie Lutmann, Evelyne Machillot, Annie Marchand, Gaëlle Stacchetti

Excusés : Cyril Goyard pouvoir à Stéphane Brun, Anne Gaëlle Labry pouvoir à Caroline Despierres-Charles jusqu'à son arrivée.

Secrétaire de séance : Valérie Lutmann

1- APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 15 mars 2019 est adopté à l'unanimité des présents.

2- VOTE DES TROIS TAXES : habitation, foncier bâti, foncier non bâti

Le Conseil prend connaissance des bases prévisionnelles pour l'année 2019, avec une actualisation moyenne de 3,5 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti, et de 2 % pour le foncier non bâti, notifiées par les services de l'Etat.

Les membres de la commission des finances proposent le maintien en l'état des taux qui se décomposent ainsi :

- Habitation 16,70%
- Foncier bâti 22,30%
- Foncier non bâti 41,00%

Le Conseil Municipal décide, à main levée, de maintenir ces taux pour un produit attendu de 265.168 €uros, à l'unanimité dont deux pouvoirs.

3- BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le détail du budget primitif est présenté à l'assemblée.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 743.462 €uros, celles de l'investissement à 460.111 €uros, avec un virement de la section de fonctionnement de 149.175,80 €uros.

Le Conseil Municipal adopte ce budget primitif à l'unanimité dont deux pouvoirs.

4- DELIBERATIONS

4.1 Chantiers Utiles

M ALLOIN présente les deux propositions financières du service Jeunesse de la ville de Saint Marcel pour la réfection des peintures de boiseries extérieures :

- | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| - Pour le bâtiment périscolaire | d'un montant de | 906,62 € |
| - Pour le bâtiment extension mairie | d'un montant de | <u>463,84 €</u> |
| | Soit un total de travaux de | 1.370,46 € |

Pour la réalisation de ce programme, une délibération préalable devra être transmise aux services administratifs de la Mairie de Saint Marcel, dans le cadre de la politique intercommunale de la jeunesse.

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité.

4.2 Fonds de solidarité au logement

M le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Département, relatif au Fonds de Solidarité Logement (FSL), dont la gestion a été déléguée aux départements.

La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement de personnes défavorisées.

Outre le département, de nombreux partenaires participent par convention au financement. Il est aussi alimenté par la participation volontaire des bailleurs sociaux (2,90 € par logement) et des communes qui le souhaitent à hauteur de 0,35 € par habitant.

Après un tour de table, le Conseil décide de contribuer au financement de ce fonds pour un montant de 331,10 €uros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5- Organisation du bureau de vote « Elections européennes du 26 mai 2019 »

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h et organisé tel que défini dans le tableau ci-dessous :

| | | | |
|-------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|
| 8h – 11h30 | Gilles DESBOIS | Anne-Gaëlle LABRY | Caroline DESPIERRES-CHARLES |
| 11h30 - 15h | Lydie LORY | Evelyne MACHILLOT | Stéphane BRUN |
| 15h - 18h | Pascal LAURENCEAU | Gilbert ALLOIN | Annie MARCHAND |

Président : Gilles DESBOIS
Assesseurs : Annie MARCHAND – Gilbert ALLOIN

6- COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

➤ Conseil communautaire du 2 avril 2019 :

M le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue au Colisée.

56 rapports étaient à l'ordre du jour dont 28 avec présentation. 15 ont été adoptés à l'unanimité, 11 à la majorité, 1 concernait une prise d'acte.

Pour information, le montant du budget principal 2019 s'élève à près de 90 millions d'€uros en fonctionnement.

Le montant des investissements de tous les budgets confondus s'élève à 37 millions d'€uros.

Le taux des différentes taxes est maintenu.

Les 26 rapports sans présentation ont été adoptés à l'unanimité ou ne concernaient que des prises d'actes.

Le rapport 10 relatif au Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), à établir, n'était pas concerné par une prise de décision immédiate mais par un échange sur les modalités à définir pour une adoption future.

➤ PLH 2020-2025 (Programme Local de l'Habitat) du Grand Chalon :

M le Maire fait le compte rendu de la réunion du 25 mars concernant la finalisation des orientations quantitatives et qualificatives notamment sur le secteur Bresse chalonnaise.

Il a fait part de son désaccord sur la répartition retenue par les services en ce qui concerne les besoins en logements au niveau des cinq communes.

Suite à la réponse au questionnaire relatif aux objectifs attribués à LANS, ceux-ci ont été revus à la hausse, soit 17 logements (+ 4) pour une période de 6 ans. L'orientation pour les cinq communes est de 227 logements dont 135 à Saint Marcel.

Le Conseil, jugeant cette répartition non équitable, charge le Maire d'informer officiellement le Président du Grand Chalon ainsi que les services de l'Etat, et demande qu'une nouvelle grille soit établie.

Dossier en cours.

➤ Groupe de Pilotage et Entente Enfance-Jeunesse-Famille :

Mmes MARCHAND et MACHILLOT font le compte rendu des réunions :

•- du 26 mars à Saint Marcel concernant le pilotage du projet municipal de Saint Marcel où l'évaluation du dispositif Atouts jeunes a été abordée, ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire, les rencontres autour du Conseil Municipal, le regroupement des classes de l'école primaire Roger Balan, le mini parc du Breuil, le secteur pédagogique au lac du Pâquier.

•- de la réunion du 11 avril de l'Entente intercommunale Enfance et Jeunesse à Saint Marcel dont l'ordre du jour concernait notamment le bilan quantitatif et financier des Accueils Collectifs des Mineurs 2018 et l'évolution du dispositif Ajouts Jeunes 2019/2020.

Pour information : la Caisse d'Allocations Familiales a participé à hauteur de 97.000 €uros dans le cadre du contrat cadre signé avec la commune de Saint Marcel.

Pour l'année 2018, le coût résiduel pour la commune de LANS s'élève à 7.962 €uros.

➤ Compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations) :

M DUCRET fait le compte rendu de la réunion animée par le Grand Chalon qui exerce cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2018, et relative au diagnostic de l'entretien des cours d'eau réalisé par un stagiaire, avec une restitution de l'étude réalisée.

➤ Réunion commission attribution des places Petite enfance du Grand Chalon :

Mme MARCHAND fait le compte rendu de cette réunion concernant 219 dossiers dont 1 concernant un enfant de LANS qui a obtenu une place.

Lors de cette séance de travail, la modification, le regroupement ou la ré-ouverture de structures rénovées ont été également abordés.

7 - QUESTIONS DIVERSES :

➤ Le Conseil prend connaissance d'un courrier de la SPA informant de ses difficultés financières pour poursuivre son activité, et demandant une subvention exceptionnelle d'investissement de 150 €. Actuellement, une convention existe entre la commune et la SPA stipulant une participation financière annuelle de 0,58 € par habitant soit environ 540 Euros.

Le Conseil donne son accord pour une subvention exceptionnelle de 100 €.

➤ M le Maire fait part d'un courrier DDEN - Délégués Départementaux de l'Education Nationale demandant une participation pour frais divers. Le Conseil se prononce pour une aide d'un montant de 50 Euros.

➤ M le Maire donne lecture d'un courrier d'un cabinet recruteur de médecins suite à une annonce parue pour la recherche d'un médecin généraliste à Lans. Ce courrier sera transmis aux services du Grand Chalon.

➤ Courrier de Mrs JACOB qui refusent le montant proposé pour l'achat de l'emplacement réservé sur leur parcelle située Allée des Peupliers.

➤ Un aménageur foncier « Terre de Bourgogne » prévoit 4 lots dans le terrain des Consorts Coulon, situé– Grande Rue.

➤ Rappel Fête du village

| | |
|----------|---------------------------------------|
| 27 avril | jeux inter-quartiers |
| 28 avril | brocante |
| 11 mai | repas de la Fête, thème les années 80 |

➤ La commune a accueilli pendant une semaine, un stagiaire en espaces verts (personne en reconversion). Un stage complémentaire de deux semaines est prévu à partir du 23 avril.

➤ La cérémonie de Commémoration du 8 mai aura lieu à 9h30 cour de la mairie. Rendez-vous à 8h45 pour les préparatifs.

➤ La journée citoyenne aura lieu le 25 mai avec notamment la prévision du nettoyage et peinture du local associatif.

➤ Salle du Conseil Municipal : suite à l'analyse demandée, aucune présence d'amiante n'a été détectée.

➤ Pont entre Oslon et Lans : Suite à l'état constaté de l'ouvrage , avec notamment la désolidarisation de certaines pierres et en attendant la réalisation de travaux de réfection en collaboration avec la commune d'Oslon, la circulation serait réduite à une voie avec sens prioritaire OSLON → LANS.

➤ Un agent communal est en arrêt maladie jusqu'au 24 avril 2019. Son remplacement a été effectué.

➤ Courrier de M PONTET de l'ONF relatif à la suppression envisagée de l'Office National des Forêts qui ne remet pas en cause les obligations faites aux communes concernant la gestion des forêts communales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le mardi 28 mai 2019 à 20h.